

**BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT MULTIRISQUE HABITATION CONTRAT N° CA000000309365**

Souscrit par la **SEMAC** agissant tant pour son compte que pour celui duquel il appartiendra  
 AUPRES DE LA COMPAGNIE Allianz - SA au capital de 991.967.200 € -542 110 291 RCS NANTERRE N° TVA :  
 FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des Assurances – 1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
 (www.allianz.fr)

Date de l'adhésion	Date d'échéance	Tacite reconduction	IDENTITE DU LOCATAIRE
03-02-2025	31/12/2025	OUI	BACARI YADA
<b>Adresse du risque</b>			
293 chemin de l'Espérance Bât 7 - Appt 68 97440 SAINT ANDRÉ			

**TABLEAU DES GARANTIES DU CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION  
 LOCATAIRE SEMAC**

En cas de litige, seules les dispositions du contrat et les dispositions générales **COM NOH REG32437** seront applicables aux parties

**Prime Annuelle : 101,81 € TTC soit 8,48TTC / mois**

EVENEMENT	LIMITES DE GARANTIES/SINISTRE	FRANCHISE
<b>Incendie/explosions</b> événements assimilés	valeur de remplacement vétusté déduite du mobilier dans la limite de 30 000€	150 €
Attentats /vandalisme	idem	Franchise légale
catastrophes naturelles	idem	
<b>Dégâts des eaux</b> Mobilier personnel y compris embellissement	idem	150 €
recherche de fuite	10x FFB	
Événements climatiques	valeur de remplacement vétusté déduite du mobilier dans la limite de 30 000€	
<b>Frais et pertes:</b> Frais de relogement	Frais justifiés maxi 12 mois	
Frais de palcement entrepot immobilier		
Perte d'usage		
Dommages causés par les secours Honoraires d'expert		
<b>Responsabilité civile vie privée</b> Tous dommages corporels, matériels et immatériels Dont: dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives à ces dommages	10 000 000 €	
	Dans la limite de 3 000 000€ avec limitation particulière de 30 000€ pour vol et actes de vandalisme commis par vos enfants	
<b>Responsabilité locative</b>		
Dommages matériels à l'égard du propriétaire	A concurrence des dommages	
Pertes de loyers du propriétaire	Frais justifiés maxi 12 mois	
Dommages immatériels consécutifs du propriétaire	750 000 €	
<b>Défence recours</b>	dans la limite de 25 000€	seuil d'intervention 500€

Pour toute demande d'attestation d'assurance, il conviendra de transmettre la demande à [ufa.production@ufa.fr](mailto:ufa.production@ufa.fr) ou par téléphone au 0262 73 13 30.

L'ensemble des déclarations du présent contrat est utilisé dans le respect de la loi 78-17 « informatique et liberté ».

L'adhérent peut, sur sa demande expresse, obtenir auprès de UFA Allianz – Adresse 32 Bd du Chaudron – 97490 SAINTE CLOTILDE, le texte des conditions générales.

Fait en double exemplaire, à Saint-Benoit, le 03-02-2025

Signature, précédée de la mention « Bon pour accord »